

Courrier arrivé

- 8 DEC. 2023

Mairie de SAIZERAI



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

GRAND EST.

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

**Délégation territoriale
de Meurthe-et-Moselle**

Affaire suivie par : Nicolas SUGG
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.78

Affaire suivie par : Karine THEAUDIN
karine.theaudin@ars.sante.fr
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le **28 NOV. 2023**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le délégué territorial de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires in fine]

En copie à Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone (CO), campagne d'information 2023-2024

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et une centaine de personnes en décèdent.

Pendant l'hiver 2022-2023, 83 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 314 personnes. 124 personnes ont dû être hospitalisées et 2 victimes sont malheureusement décédées. Ces chiffres sont en hausse par rapport à la précédente saison hivernale.

À l'approche de l'hiver, la plus grande prudence s'impose et il est très important de rappeler les conseils de prévention et bonnes pratiques pour se protéger des risques d'intoxication et de les relayer auprès du grand public.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

L'exposition au monoxyde est le plus souvent liée à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération, à l'utilisation d'appareils vétustes ou encore à un défaut d'entretien des appareils ou conduits d'évacuation.

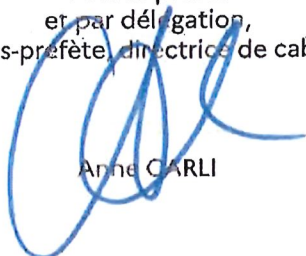
Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention à mettre en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles ou les espaces accueillant du public.

A cette fin, des documents et outils spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ❖ Sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr :
 - Les outils de communication Grand public : [Rubrique Grand public > Protégez votre santé > Habitat > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)
 - Les actions de prévention que peuvent mener les collectivités territoriales : [Rubrique Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Environnement intérieur > Collectivités, luttons contre les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- ❖ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- ❖ Sur la page Facebook et le site internet de Stopmonox : <https://www.facebook.com/stopmonox> / www.stopmonox.com
- ❖ Sur le site internet : <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- ❖ Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone »

Vous constituez un relais fondamental dans la prévention de ces accidents. Nous vous remercions donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

Pour le préfet
et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Anne CARLI

Le délégué territorial,



Joan ORCIER